L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 DECEMBRE 1854.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE & Cie.
Editeurs-Propriétaires :
G. P. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 82, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 29 DECEMBRE.

BULLETIN.

C'est notre correspondant de Washington qui se charge encore aujourd'hui du Bulletin. Sa lettre en fera les frais. Voici ce qu'il nous écrit à la date du 23 courant :

« Le Sénat a fait hier un grand effort; il a voté un bill créant une Cour pour examiner les réclamations contre le gouvernement. Cette Cour se composerait de trois juges nommés par le président. On a essayé de donner au tribunal un caractère d'une commission, puisqu'il a été dit que la durée de mandat de ces juges ne se composerait que de cette façon, on serait de bonnes places à donner aux fils et aux amis qui vivent des deniers publics. Mais grâce à M. Clayton et à quelques autres membres conservateurs du Sénat, dont l'objet était de créer un tribunal dans l'intérêt du pays et non dans l'intérêt d'un parti, la tentative a échoué. Vingt-quatre voix contre seize ont heureusement indépendance de la Cour.

« Les juges recevront $4,000 chacun par an et le solliciteur représentant le gouvernement $3,500. Le greffier aura un salaire de $2,500 et il a été suppléant un salaire de $1,500. Le messager de la Cour recevra $900.

« Après toute la discussion qui a eu lieu sur le bill M. Clayton a dit que pendant la dernière session du Congrès, celui-ci avait consacré environ cinquante jours à la prise en considération de simples réclamations. Or, d'après le calcul fait par un employé du détail, les dépenses de la Chambre sont de $5,150 par jour, et selon le même employé de $6,000. En acceptant ce dernier chiffre, le temps consacré à la discussion des réclamations a coûté au gouvernement $257,500 : il a été remplir par des travaux qui n'ont pas été de la législation proprement dite et qui auraient pu être payés en billets à long terme. Cette dernière classe est celle qui donne plus d'embarras au gouvernement. Le bill pour développer l'émission de billets a été rejeté par des billets de banque de la Virginie et non en or et en argent. On voit que le développement ne s'attend pas que les conditions sont où ne peut plus avantageuses.

SALON DE PEINTURE.

M. Eugène Giauwindt, artiste nouvellement arrivé parmi nous, expose depuis quelques jours dans le magasin de M. Uter, *rue de Chartres*, 67, plusieurs tableaux qui méritent de fixer l'attention des amateurs de peinture. Nous recommandons surtout à leur attention toute particulière une vue représentant une jeune femme au bain du bosquet. Voilà de la peinture à la fois large et finement touchée. Regardez attentivement cette tête gracieuse qui se détache du milieu du feuillage et s'avance du cadre vers vous, et vous serez complète. Ne voyez-vous pas les cheveux s'animer, les yeux vous lancer de vers nous regarde, la vie enfin se répandre sur cette nature tout à l'heure morte ! Certes, nous ne croyons pas que ce soit là la dernière belle peinture, et que ce soit là le dernier artiste de grand talent.

M. Gachwindt, — nous avons fait quelques efforts sur la prononciation de ce nom, et nous n'avons pas encore entièrement qu'il a cessé pour cet artiste de nous être agréable, — M. Gachwindt, disons-nous, qui a exposé, en outre, plusieurs autres excellentes toiles, annonce plus haut dans nos colonnes qu'il vient se fixer à la Nouvelle-Orléans pour y exercer son art. Nous n'avons pas besoin de le recommander aux personnes qui désirent faire leur portrait. M. Gachwindt,—désormais il veut mieux se contenter de son pinceau et l'appeler Robert,—M. Robert Gachwindt a, dans ce but, ouvert un salon de peinture au No 87, rue de Chartres.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Demain, samedi, troisième représentation de *Propriété*.

ARTICLES D'ÉTRENNES.—A. Dodonnat, en face de la rue Royale et St Louis, a terminé son débullage d'articles d'étrennes. On trouve dans ce magasin un grand choix de jolis objets pour cadeaux, tels que porte-monnaie, portecigares, carnets, vases, statuettes, verres d'eau en cristal, garnitures de toilette et flacons à essence, peignes en écaille, bonnets fins, jouets d'enfans, &c. Ces produits de l'industrie parisienne ne font remarquer par leur élégance. Nous engageons ceux qui ont des étrennes à donner à visiter le magasin de M. Dodonnat.

NEBRASKA.—Le *Palladium* de Nebraska nous apprend que le gouverneur a divisé ce territoire en neuf districts et qu'il a ordonné une élection de représentans. Cette élection a été avoir lieu le 13 de ce mois.—Le recensement de Nebraska City vient d'être fait. Cette ville, fondée il y a quelques mois à peine, renferme déjà plus de 500 habitans, dont 9 esclaves.

CANADA.—Lord Elgin a quitté Québec pour New-York, d'où il doit s'embarquer pour l'Angleterre. Sir E. W. Head a prêté serment comme gouverneur-général du Canada. Il a déclaré que l'on verrait incessamment, dans le journal officiel, l'annonce de rétablissement dans toute sa plénitude féminine de cette qui occupe des deux côtés de la Manche.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à Publicité.

Nouvelles des révoltés.—Vicksburg, 22 décembre.—Le steamer Chrystal Palace est parti hier soir—nous deux se rendant à la Nouvelle-Orléans.

Louisville, 23 décembre.—La hauteur des eaux de l'Ohio n'a pas changé depuis hier; le temps est couvert et il fait chaud.

Marchés de New-York.

New-York, 21 décembre.—Notre marché se montre calme, et les prix se maintiennent. La farine a baissé de 12 1/2 à 25 cents : celle de l'Ohio vaut actuellement $9 25 à $9 50. Des ventes de maïs ont eu lieu aujourd'hui à $1 le boisseau. Le porc est toujours lourd, mais n'a pas changé de prix.

Incendie d'une manufacture.

Providence, R. I., 23 décembre.—L'établissement de manufacture d'indiennes à Smithfield, en cet Etat, a été entièrement détruit par le feu, hier.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Le juge McCaleb a donné hier une décision dans l'affaire de Wm Randolph contre le steamer United States, qui s'est heurté, dans la nuit du 29 août dernier, contre le ferry du demandeur. M. Randolph maintenait qu'il avait le droit de traverser le fleuve sans s'inquiéter des heures qui constituent ou dépendent. Les témoins ont établi que le United States avait, en approchant, tiré du canon et blasé des signaux. Le juge, croyant nous le disons plus haut, a décidé en faveur du steamer.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—M. C. Roselius a enregistré hier, à cette Cour, au nom de M. Jos. Hanly, une pétition dans laquelle ce dernier réclame de la Banque du Canal une somme de $3,000 que la Compagnie, dans des intentions malveillantes, lui a fait perdre en le forçant de vendre une propriété située sur le Canal, en construisant une sorte de levée en face de la propriété, et en changeant le niveau en face du trottoir &c.

Premier District.

MÉLANGE.—John Zacharie, James Better, Wm Mogks, David McClean, individus dangereux, suspects et vagabonds; Sarah Riley, Bridget Devereux et Ann Skelly, vagabondes, femmes vertueuses et amies du whiskey, passeront un mois à la maison de travail.

ARRÊTÉS.—Henry Anderson, sur lequel on a trouvé 4 dés pipés.

John McHair, qui a voulu empêcher un officier de police de remplir son devoir, a déboursé un billet de cinq piastres.

John Doyle, James Farry, Patrick Lally, John Delany et Michel Davis, ivrognes, deux piastres et demie chacun.

FAUX BILLETS.—R. M. Whaley et John Benefield ont rendu, dit-on, aujourd'hui, de donner un billet de $10 de l'Etat de Louisiane et un autre billet de $10 de l'Etat de l'Indiana,—Arrestation, cautionnement de $1000 chacun et interrogatoire fixé au 13 janvier.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré, mercredi soir, chez M. Stockton, rue St-Louis, entre Live Oak et Broad, on a promptement éteint le feu sans dommages sont insignifians.

MORTS SOUDAINES.—Henry Anderson devait à Henry Hooper une somme de $37 pour un nourrice, son logement, &c. Il lui remit un ordre sur M. Carr sous un ordre duquel il tira de Thomas charpentier à la nouvelle douane. Lorsque Hauser se présenta à M. Carr celui-ci lui dit que Anderson avait déjà touché cette somme. L'accusé n'ayant pu fournir un cautionnement restera en prison jusqu'au 5 janvier, jour fixé pour l'interrogatoire.

ASSASSINATIONS.—Daniel Sullivan a été arrêté hier, sur l'affidavit de Frank Kathman, qui l'accuse de l'avoir frappé.—James Windsor, pour avoir frappé officier Myers.—Bourger, Murphy, Murphy, Murphy, marronage.—Tousseint, nègre de M. Davidson, pour avoir insulté le colonel Fisher.

—Un nommé James F. Watkins a été arrêté par les officiers Ratter et Steel, sous l'accusation d'avoir tué un individu nommé Atkins. Il y a deux ans.—L'accusé aura à répondre aux tribunaux.

—Andrew Markey, Timothy Collins et Jas Kelley sont accusés d'avoir soustrait divers articles à la Compagnie du railroad Jackson—Marg.et McMahon et Mary Ann Hunt ont d'après la plainte de R M Chase, volé des montres en or.—Catherine Keane y a Margaret Refugio, demeurant ces filles, ont été condamnées en prison pour avoir caché chez elles des marchandises volées.—Hugh Griffin, pour avoir acheté des terreneaux de cuivre de l'équipage du Dr Scott.—Marie Murphy, comme ayant caché dans l'eau un sac de riz; Hester—John B which allez long John, individu suspect—Ils sont tous déroué .

Deuxième District.

ALL ÉVEILLÉ!—Aucune plainte n'a été portée hier au recorder N 2. Les habitans ont donc fait bonne contentement, et pas le moindre bruit dans la rue Bourgogne !

C'EST COUTEUX.—Alice McGary, Annie Furniss et Amanda Stair, remparts avaient été reconduites à Kenou, sont partis ce d'avoir volé $200 à un vieillard qui est entré chez elles, rue Bourgogne. Ils ont un check de $200 qu'il avait sur lui—n'a pas été encaissé, mais les dames ont prouvé leur innocence, mais leur compagne Alice est en violon. La police a arrêté hier Catherine Robertson, qui tient la maison située au nommé Mc-dore George, que le recorder Bright remet de remettre en liberté. Ils attendaient trois le jour du régiement.

AU VOLEUR !!—Hier, entre 9 et 10 heures du soir, les habitans habitans de la rue Bourbon ont été dans par des cris perçans, partis d'une maison située dans cette même rue, entre St-Louis et Conti. Les cris : au voleur ! étaient sortis de la bouche par des voix déchirantes, semblaient annoncer que quelque divine terrible venait de se passer. Il n'en était rien, et tout le monde en a été quitte pour la peur, y compris le voleur lui-même, qui a dû s'évader bien sûr heureux que tout ce bruit lui permit de se sauver.

Troisième District.

VOL.—Mme Riley a porté plainte hier devant le recorder Seussenau, sous prévention d'avoir enlevé pour $250 de linge de corps de chez Pauline Blanque—Contionnement en attendant le rapport.

La police a arrêté le nègre Théophile qui est, dit-on, un des derniers voleurs qui se soient introduits dans la nuit du 20 courant, chez M. C. Eustis, au coin des rues Morales et Champs Elysées et qui enlevé $125 d'un portefeuille qui était déposé à cet endroit en prison le nommé Caperaccio, un des accusés. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

TENTATIVE DE VOL.—Catherine Rambolt, la jeune fille que son père avait conduite devant le recorder Seussenau, sous qu'il avait remarché chez lui dans l'espoir qu'elle se corrigerait, a été traduite de nouveau, mercredi soir, et on n'a pas plus entendu parler d'elle.

Quatrième District.

« MARIVAU!—Henry Meyer et John Fecidroe, se sont amusés, mercredi soir, à donner un charivari dans la rue Derbigny, au détriment des braves habitans du quartier. Leur amour de la musique les a conduits au violon.

DRAME ET COMEDIE.

Paris, décembre.

Un des premiers bals de la saison bourgeoise a eu lieu hier chez une de nos plus jeunes mariées n'ont connu que la partie plaisante. Le drame leur a échappé ! Il était pourtant là menaçant et terrible—— Voici les faits ; ils sont tels qu'on les lira aujourd'hui dans le feuilleton d'un journal de nos mœurs. Il y a deux ans, une jeune personne de Bologne épousa à Milan le descendant d'une famille bolognaise. Celui-ci avait gagné une somme, tandis que la Bolonaise était fort riche du chef de sa mère. Elle s'était violemment éprise de son mari et voulait prendre tout ce qui était, et ce qui était à lui aussi. Tout allait bien pendant un an. Cet été, ils eurent eu excursion à Venise, lorsqu'ils firent la connaissance d'une famille patricienne. Une jeune fille de cette famille était une fort jolie personne, très vive, très prestigieuse et portant autour de la plus magnifique chevelure blonde qu'il m'ait été donné de voir. Elle avait nom Eva, la marquis della R..... s'extasiait devant ces cheveux, au grand dépit de sa jeune femme coiffée des brunes tresses de Bianca Capello, de Catarina Cornaro ou de Juliette Capuletti. Un matin se vasse, la dame aux cheveux blonds d'un vu, au moins après, le marquis trouve un prétexte pour aller à Rome, et le voilà qui met le cap sur Paris, sans doute armes du proverbe [illegible] tout chemin... etc.

Il n'y a pas quinze jours qu'il est sur notre capitale, que la marquise, restée à Milan, apprend la stupéfiante erreur de bonheur commise par son mari. *Une sœur l'avertit* que son mari fréquente le Théâtre Italien dans la compagnie d'une Parisienne des plus blondes ; divers journaux incriminent l'exaltée, elle déclare à son frère qu'il faut qu'il l'accompagne sur-le-champ à Paris.

Pourtant, son départ est retardé d'un jour par une recherche singulière. En Italie, les époques tourmentées de l'histoire ont laissé dans un grand nombre de familles patriciennes des traditions lugubres, des souvenirs sanovrans, et parfois de singuliers objets. J'ai vu en 1846, au de ces femmes poignards de cristal, fanées dans l'île lagunienne de Murano, et dans la famille desquels était resté un poison corrosif. On frappait la victime, la lame avidée gros du manche, se brisait aisément par un mouvement calculé du poignet, dans la plaie horrible où se jetait un million de sales ! Au même moment la dangereuse belle d'or, lentement saisie, attirait sa perdre dans son sauvage : le drame finissait pièce à la comédie ! Vous jugez la scène ! on ne raconte que mais depuis que je ne puis pas lui en confier un second. Je ne m'obsède donc pas, Gille, seulement je te renvoie.

GILLE.—Bien vous devenez un père sévère, et, j'ai plus aucun motif de ne pas rester à votre service.

CASSANDRE.—Oui, mais comme je compte me retirer sous les lambris de mon gendre, et qu'il a déjà sa demeure que je n'ai pas encore un bon prix par